



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

0497

Lycée Jean Mermoz

Paris, le 27/10/2025

Décision portant délégation de signature de la directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger pour la réalisation d'une opération particulière

La directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.452-3, D.452-8 et D.452-11 ;

Vu le décret du 26 juillet 2023 modifié, portant nomination de Madame Claudia SCHERER-EFFOSSE en qualité de directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2025 fixant la liste des établissements d'enseignement français et des instituts régionaux de formation relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu le contrat de recrutement de Mme Françoise Sturbaut en qualité de cheffe d'établissement du lycée Jean Mermoz à compter du 1^{er} août 2023 ;

Décide :

Article 1er : Mme Françoise Sturbaut est autorisée à signer l'avenant au marché de système incendie et de vidéosurveillance avec SINCRO (dharma soluciones tecnologias S.R.L.), au profit du lycée Jean Mermoz pour une durée de 4 mois.

Le montant de l'avenant s'élève à

- 20 730 172,30 pesos argentins HT / 25 083 508,48 pesos argentins TTC,
soit 13 140,86 € HT / 15 900,44 € TTC au taux de chancellerie en vigueur pour le lot 1
- 26 885 445,87 pesos argentins HT / 32 531 389,50 pesos argentins TTC,
soit 17 042,68 € HT / 20 621,65 € TTC au taux de chancellerie en vigueur pour le lot 2

Article 2 : La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'établissement et d'une publication sur son site internet.



Claudia SCHERER-EFFOSSE